

## **MANDAT DU COMITÉ DES CANDIDATURES DE BIATHLON CANADA**

### **1. MANDAT**

Le comité des candidatures est un comité permanent du conseil d'administration de Biathlon Canada. Il est responsable de s'assurer, sur une base continue, que le conseil d'administration de Biathlon Canada est composé de personnes qualifiées, aptes et engagées à fournir à Biathlon Canada un leadership efficace en matière de gouvernance.

### **2. TÂCHES PRINCIPALES**

Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :

#### **2.1. Recrutement**

Chercher, identifier et recruter des personnes qualifiées pour se présenter à l'élection au poste d'administrateur. En plus de chercher des candidats par les moyens de communication habituels au sein de la communauté du biathlon, le comité des candidatures lancera également un appel de candidatures ouvert par d'autres avenues nationales jugées nécessaires et appropriées.

#### **2.2. Vérification des qualifications**

Vérifier que les candidats à l'élection possèdent les qualifications requises pour exercer les fonctions d'administrateur et qu'ils ont également satisfait à toute exigence supplémentaire, y compris celles énoncées dans les annexes A et B.

#### **2.3. Séance d'information à l'intention des candidats**

Communiquer directement avec chaque candidat pour discuter des rôles, responsabilités et attentes d'un administrateur.

#### **2.4. Favoriser l'équilibre régional**

Favoriser un équilibre régional dans la composition du conseil en recrutant des candidats provenant de différentes régions du pays.

#### **2.5. Favoriser la diversité au sein du conseil d'administration**

Favoriser la diversité du conseil d'administration en ce qui a trait au sexe, à l'âge, à la langue, à l'origine ethnique, aux antécédents professionnels et à l'expérience personnelle, tout en tenant compte que les qualifications et les compétences des candidats, souhaitables pour Biathlon Canada, sont la priorité.

#### **2.6. Assurer des compétences spécifiques et souhaitées**

Tenir compte des compétences de base spécifiques et souhaitées requises pour l'ensemble du conseil lorsqu'il sollicite des candidatures.

#### **2.7. Superviser le processus d'élection**

Superviser tous les aspects de la procédure électorale avant et pendant l'assemblée générale annuelle, y compris l'établissement et l'application de tout échéancier précis et de toute autre exigence administrative.

#### **2.8. Identification de futurs candidats possibles**

S'il y a lieu, identifier les personnes qui pourraient être nommées aux postes d'administrateurs et conserver cette information à l'intention des futurs comités de mise en candidature de Biathlon Canada.

## **2.9. Veiller au respect des exigences en matière de leadership à long terme**

S'acquitter de ces responsabilités d'une manière qui encourage une vision à long terme des besoins en leadership de Biathlon Canada, ainsi que la planification de la relève du conseil d'administration.

## **2.10. Autres responsabilités**

Les autres fonctions que le conseil peut déléguer au comité de temps à autre.

## **3. POUVOIRS**

Le comité exercera son autorité conformément aux règlements de Biathlon Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat, et ce, sans que le conseil d'administration ou la direction de Biathlon Canada puisse intervenir.

### **3.1. Règlements applicables**

Les articles applicables des règlements de Biathlon Canada qui se rapportent au travail du comité des candidatures sont les suivants : 19 et 28.

#### **3.1.1. Le conseil**

Les annexes A et B du présent document décrivent la composition et le mandat du conseil ainsi que les qualifications minimales requises pour agir à titre d'administrateur. Pour être admissible au poste d'administrateur, une personne doit satisfaire aux exigences de la *Loi sur les organisations à but non lucratif*, satisfaire à toutes les autres exigences énoncées à l'annexe " A " et remplir le formulaire de qualification du candidat figurant à l'annexe " B ".

#### **3.1.2. Le comité des candidatures**

La composition du comité des candidatures, ses procédures générales et ses échéanciers sont les suivants:

- a. Le conseil d'administration nommera le comité des candidatures.
- b. Le comité sera composé de quatre membres, de trois membres indépendants et impartiaux et d'un administrateur désigné. .
- c. Le directeur désigné du conseil d'administration sera le président du comité des candidatures.
- d. Aucun membre du comité des candidatures ne peut se porter candidat à l'élection.
- e. Le comité des candidatures finalisera les mises en candidature au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle et les distribuera à tous les membres au moins 21 jours avant l'assemblée générale annuelle.

## **4. PROCÉDURES ÉLECTORALES**

L'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle aura lieu conformément à l'article 25 des règlements administratifs. Le comité des candidatures supervisera ces procédures électorales.

## **5. DURÉE DU MANDAT**

Le mandat des membres du comité des candidatures est d'un an et peut être renouvelé par le conseil d'administration à sa discrétion.

29 juillet 2019

**6. RÉUNIONS**

Le comité des candidatures se réunira par téléphone ou en personne, au besoin, et les réunions seront convoquées à la demande du président.

**7. RESSOURCES**

Le comité des candidatures disposera des ressources nécessaires de Biathlon Canada pour remplir son mandat. Le comité peut demander et recevoir le soutien administratif du bureau national.

**8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION**

Ce mandat a été approuvé par le conseil d'administration de Biathlon Canada le 2 juin 2019. Le conseil d'administration révisera régulièrement le présent mandat, en collaboration avec le comité des candidatures, au besoin.

## ANNEXE A

### QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES ESSENTIELLES DES ADMINISTRATEURS ÉLUS AU CONSEIL

Les administrateurs doivent satisfaire à toutes les exigences de la *Loi sur les organisations à but non lucratif* et être résidents du Canada et avoir atteint l'âge légal.

Les administrateurs de Biathlon Canada s'engagent à adopter une conduite éthique, professionnelle et respectueuse de la loi, y compris l'utilisation convenable des pouvoirs et du décorum dans leur rôle de membre du conseil. Par conséquent, les administrateurs doivent être en mesure de faire preuve d'une loyauté inconditionnelle envers les intérêts de tous les membres de Biathlon Canada. Cette obligation de rendre compte l'emporte sur toute loyauté conflictuelle à l'égard de groupes de défense ou d'intérêt et de membres d'autres conseils d'administration, par exemple. Il remplace également l'intérêt personnel de tout administrateur qui agit à titre de consommateur des services de Biathlon Canada, ou dont un membre de la famille est un consommateur des services de Biathlon Canada.

Les administrateurs seront recrutés en fonction de leur capacité démontrée à contribuer de façon significative au leadership de Biathlon Canada et de s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires légales. Les compétences de base souhaitées qui seront reflétées ***dans l'ensemble*** du conseil d'administration sont les suivantes :

- Une connaissance de la planification stratégique et opérationnelle ;
- Une expertise en gestion des ressources humaines ;
- Une expertise juridique et en gestion des risques ;
- Une expertise en gestion financière ;
- Une expertise en marketing et/ou en image de marque ;
- Une expertise en matière de collecte de fonds dans le secteur à but non lucratif ;
- Une expérience en affaires et/ou en entreprise ;
- Compétences avérées en leadership dans le secteur sans but lucratif ou dans d'autres activités.
- Expérience et connaissances en biathlon à titre d'athlète, d'entraîneur, d'officiel, d'administrateur; ou
- Responsable des bénévoles.

Tous les candidats à l'élection au poste d'administrateur doivent remplir et soumettre le Formulaire de qualifications du candidat (annexe B).

**ANNEXE B**

**FORMULAIRE DE QUALIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE  
DE BIATHLON CANADA**

Ce formulaire doit être soumis au bureau national de Biathlon Canada avant le [date]

Ce formulaire doit être rempli par toute personne mise en candidature au poste d'administrateur de Biathlon Canada. Pour être admissible à une mise en candidature, la personne doit:

- Avoir l'âge légal
- Être un résident du Canada
- Avoir le soutien du comité des candidatures

Tout candidat à l'élection au poste d'administrateur devra être ou devenir un participant inscrit de Biathlon Canada.

Nom du candidat ou de la candidate:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse courriel:

**Veillez fournir un bref résumé qui traite spécifiquement de vos qualités en tant qu'administrateur potentiel**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Appui de la candidature**

Par la présente, le comité de mise en candidature appuie \_\_\_\_\_ comme candidat ou candidate à l'élection au poste d'administrateur de Biathlon Canada.

\_\_\_\_\_  
Président du comité des candidatures (Nom)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date